Mairie
d'Éguilles

Eguilles,
Le 20 avril 2022

DEC_2022_028

- DECISION DU MAIRE -

Objet : ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité – Travaux de renforcement voies communales chemin du Boulidou / RD10g ventabren***

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Considérant l'intérêt pour la commune de prévoir le renforcement de deux voies communales notamment chemin du boulidou suite à des mouvements de chaussée et RD10g ventabren voie desservant la déchetterie d'Eguilles.

DECIDE

De solliciter au titre des travaux de proximité le Conseil Départemental 13 au taux de 70% selon l'estimation des travaux pour ces deux projets de 79 495 €HT soit une subvention de 55 647 €HT – concernant le dossier AC018948 pour ces travaux.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants précisant le contenu des prestations et des obligations réciproques.

De dire que la présente décision sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le Maire,
Robert DAGORNE

MAIRIE D'ÉGUILLES (Bouches-du-Rhône)

Transmis en Sous-Préfecture
le,

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
22_DN-013-211300322-20220420-DEC_2022_02

☎ 04 42 92 40 61